



Dossier de presse

26 mai 2023

Conseil de Métropole

SOMMAIRE

I. DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT POUR LES HABITANTS ET LES ACTEURS ÉCONOMIQUES 04

L'ancien site de l'hôpital Robert Picqué entame sa mue

Un nouvel îlot pour la ZAC de la Route de Toulouse

Bordeaux Métropole accompagne les acteurs économiques du territoire

OIM Inno campus : des BIC BOX pour faire le lien avec les usagers

OIM Bordeaux Aéroparc : allier mobilité douce et préservation de la nature

Des transactions foncières pour donner vie aux projets

Bordeaux Métropole soutient les associations issues de l'économie sociale et solidaire

II. MOBILITÉ : LA LOGISTIQUE URBAINE SE DÉVELOPPE 10

Logistique urbaine : une feuille de route pour mieux appréhender les enjeux et anticiper les mutations du secteur

De nouveaux aménagements rive droite

Favoriser la circulation sur les berges de la Garonne

Un nouveau parc-relais au Haillan pour les passagers du futur Bus Express

Le territoire métropolitain, terrain d'études et de recherche pour le risque inondation

III. UN TERRITOIRE QUI CULTIVE SON ATTRACTIVITÉ 16

Arrivée à Bordeaux pour la 7^e étape du Tour de France 2023

Renouvellement de la convention triennale entre Bordeaux Métropole et le Gironde tourisme

Bordeaux Métropole accompagne le rayonnement de la métropole

Contrat de coopération avec les territoires de l'Entre-deux-Mers

Trois grands sujets marquent ce conseil métropolitain : le projet d'aménagement de l'ancien site de l'hôpital Robert Picqué, l'adoption de la feuille de route sur la logistique urbaine, les modalités d'accueil du Tour de France.

Ainsi, Bordeaux Métropole ouvre une concertation sur le devenir des 18 hectares de l'ancien hôpital militaire Robert Picqué en limite nord de la commune de Villenave d'Ornon. Objectif : proposer un projet urbain ambitieux et vertueux. Non loin de là, la ZAC de la Route de Toulouse se poursuit. Les Opérations d'Intérêt Métropolitain (OIM) continuent également à se structurer.

Sur le volet des mobilités, c'est la question du dernier kilomètre qui a été au cœur des échanges des élus métropolitains à l'occasion de la présentation de la feuille de route sur la logistique urbaine. Côté rive droite, les aménagements en faveur des transports en commun et des mobilités douces se multiplient.

Enfin, les modalités d'accueil du tour de France, le 7 juillet prochain, ont été précisées lors de ce conseil. Bordeaux et sa métropole n'ont pas accueilli la grande Boucle depuis 13 ans. Le nombre de visiteurs se déplaçant pour une étape est estimé entre 50 000 et 90 000 personnes. L'accueil de ce grand événement répond donc à un triple enjeu, sportif, touristique et économique. Le tourisme a d'ailleurs occupé une large place dans l'ordre du jour avec le vote du taux de la taxe de séjour, le renouvellement de la convention triennale avec Gironde tourisme et le soutien à la Fête du vin.

Bordeaux Métropole ne limite pas son action aux frontières administratives et poursuit sa démarche partenariale auprès des territoires voisins. Ainsi, le cinquième Contrat de coopération vient d'être formalisé avec les territoires de l'Entre-deux-mers.

À NOTER

M. Gilbert Dodogaray, maire d'Ambès, intègre l'assemblée métropolitaine en remplacement de M. Kevin Subrenat. M. Michel Poignonec siège désormais en tant que maire de Villenave d'Ornon, M. Patrick Pujol reste conseiller métropolitain.

DERNIÈRE CONFÉRENCE DANS LE CADRE DE « MÉTROPOLÉ À VIVRE »

Judi 22 juin – 18h30

Rocher de Palmer

« *Quels nouveaux modèles de société s'inventent au cœur des métropoles ?* »

Michel Agier, ethnologue et anthropologue.

I. DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT POUR LES HABITANTS ET LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Bordeaux Métropole poursuit de nombreux projets sur son territoire afin de proposer un cadre de vie toujours plus agréable et accompagner les entreprises dans leur développement. Dans un contexte économique et social contraint, Alain Anziani a récemment proposé de constituer un fonds exceptionnel de 20 M€ pour accompagner la mise en chantier à court terme de nouveaux logements sociaux, soit un doublement de l'aide métropolitaine (délibération au conseil de métropole de juin). En parallèle, la métropole poursuit la réflexion collective sur les grands enjeux de demain avec le cycle de conférences « Métropole à vivre » qui se clôturera en juin. Un seul et même objectif à tous ces projets : proposer aux habitants une métropole innovante, proche, solidaire et écologique.

L'ancien site de l'hôpital Robert Picqué entame sa mue

Délibération 13

Bordeaux Métropole souhaite concrétiser une opération exemplaire en matière de paysage urbain.

Le regroupement depuis 2012 sur le site de Bagatelle des activités de soins de la Maison de Santé Protestante Bagatelle (MSPB) et de l'Hôpital d'Instruction des Armées (HIA) Robert Picqué, permet d'envisager, fin 2025, la libération d'une emprise d'environ 18 hectares par le ministère des Armées, actuel occupant de ce site, en limite Nord de la commune de Villenave d'Ornon. **En perspective de ce grand projet d'aménagement, une concertation sera ouverte auprès des habitants.**

Bordeaux Métropole envisage de réaliser sur cette emprise un projet urbain ambitieux et vertueux sur le plan environnemental qui s'inscrit pleinement dans une démarche Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et de renaturation en ville.

C'est à la Fab, Société Publique Locale (SPL) de Bordeaux Métropole, que la maîtrise d'ouvrage a été déléguée sur les études urbaines et programmatiques, les expertises de sols et les études environnementales à l'échelle des 22,6 hectares du périmètre d'étude de Robert Picqué.

Bordeaux Métropole souhaite concrétiser une opération exemplaire en matière de paysage urbain entre les axes structurants existants : route de Toulouse, les chemins de Leysotte et des Orphelins. L'objectif est de favoriser la mixité fonctionnelle et les filières d'activités porteuses d'emplois ainsi que les formations affiliées.

Une attention spécifique sera portée aux mobilités en pensant un site ouvert et accessible à tous les modes de déplacements.

Il s'agira de donner la priorité aux modes de circulation doux et collectifs, désenclaver et irriguer le secteur (lien Nord-Sud et Est-Ouest), optimiser le stationnement automobile et ainsi favoriser la cohabitation entre les usagers.

Le projet sera basé sur la prise en compte des éléments patrimoniaux existants, qu'il s'agisse d'éléments bâtis ou végétaux. Les bâtiments existants seront reconvertis en priorité vers l'accueil d'activités économiques. L'intégration urbaine et architecturale des constructions nouvelles ou des extensions tiendra compte du tissu environnant à dominante résidentielle. Parallèlement, une offre de service public et d'équipements, continuités, cheminements doux sécurisés et lieux d'attrait sera proposée.

De nouveaux espaces publics végétalisés et arborés seront ouverts aux habitants.

L'accent sera mis sur les composantes environnementales et climatiques du projet. Les constructions nouvelles privilégieront des formes et des densités urbaines présentant les plus faibles impacts en termes d'imperméabilisation des sols et favorisant le maintien et le renforcement de la pleine terre. Des corridors écologiques traversant le site, permettront de conserver et planter des espèces végétales adaptées. Le projet urbain et paysager s'appuiera sur des solutions limitant son impact carbone et contribuera à l'efficacité énergétique du quartier. Il permettra ainsi de constituer des îlots de fraîcheur. De nouveaux espaces publics végétalisés et arborés seront ouverts aux habitants.

La concertation lancée par Bordeaux Métropole et conduite par La Fab s'effectuera en étroite association avec la commune de Villenave-d'Ornon. La concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à l'élaboration du projet et s'appuiera sur différents outils (réunions publiques, site internet, registres etc...).



© Anais Sibélaït - Bordeaux Métropole

Un nouvel îlot pour la ZAC de la Route de Toulouse

Délibérations 15 et 16

Le programme « Habiter, s'épanouir » dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC de la route de Toulouse se poursuit. A terme, ce projet s'étalant sur plus de 15 hectares sur les communes de Bègles et Villenave d'Ornon, permettra la création de 1300 logements, 7 000 m² d'activités et 3 hectares d'espaces publics.

Le pilotage et la réalisation de l'opération d'aménagement ont été confiés à la SPL La Fabrique de Bordeaux Métropole en 2016. Plusieurs déclassements de parcelles ont été votés lors de ce conseil permettant notamment la cession à la FAB de foncier au nord de l'opération, située sur le territoire de la commune de Bègles.

Cet îlot de 3 471 m² bénéficie d'un positionnement stratégique, à proximité immédiate de la station de tramway « Vaclav Havel ». Le projet envisagé porte sur la réalisation d'un programme d'environ 95 logements (dont 30 % de logements locatifs sociaux conventionnés, 30 % d'accessions abordables, 40 % de logements en accession libre) et 800 m² de commerces.

Bordeaux Métropole accompagne les acteurs économiques du territoire

Délibération 9

Afin d'accompagner le développement de la société Julien Lavoine, Bordeaux Métropole cède à cette dernière une parcelle de 4 845 m² à Blanquefort.

La société Lavoine est spécialisée dans le secteur d'activité des travaux de charpente et a enregistré un chiffre d'affaires de 3 800 000 d'euros en 2022. L'entreprise entend lancer la construction d'un bâtiment dès le début du second semestre 2023, lequel devrait être opérationnel d'ici l'été 2024. Ce nouveau bâtiment aura une surface de 800 m², avec une possibilité d'en doubler la surface d'ici cinq ans. 25 personnes vont travailler sur site dès la livraison, et les perspectives de recrutement sont de 5 à 10 personnes pour les cinq prochaines années. Le projet a fait l'objet d'une demande de permis de construire déposée le 22 décembre 2022, en cours d'instruction.

OIM Inno campus : des BIC BOX pour faire le lien avec les usagers



Délibération 27

Initiée en 2016, Bordeaux Inno Campus (BIC) est, avec Bordeaux Euratlantique, Bordeaux-Aéroparc et Arc rive droite, une des quatre opérations stratégiques menées à l'échelle du territoire métropolitain. Bordeaux Inno Campus (BIC) s'articule autour du triptyque santé, recherche et innovation.

Pour assurer le lien avec habitants et usagers sur un territoire aussi étendu que Bordeaux Inno Campus (sur les communes de Bordeaux, Pessac, Talence, Gradignan, Mérignac et Canéjan), Bordeaux Métropole a retenu le principe d'un réseau de tiers-lieux labellisés portés par des acteurs locaux. **Ces « BIC-BOX » sont un réseau de tiers-lieux assurant l'interface entre le projet Bordeaux Inno Campus, les ressources du territoire et ses usagers.**

Créée en 2018 par l'Université Bordeaux Montaigne et hébergée à la Maison des sciences de l'homme de Bordeaux, la « BIC BOX Montaigne » œuvre à la valorisation des projets étudiants et de recherche en lien avec les acteurs locaux (autres établissements, associations, etc.), sur les thématiques prioritaires du projet Bordeaux Inno Campus. Bordeaux Métropole a renouvelé sa subvention à ce tiers-lieu à l'occasion de ce conseil (49 000€).

OIM Bordeaux Aéroport : allier mobilité douce et préservation de la nature

Délibération 57

L'OIM Bordeaux Aéroport s'étend sur 3 372 ha répartis sur trois communes (Mérignac, Saint-Médard en Jalles, Le Haillan).

Entourant l'aéroport, l'OIM Bordeaux Aéroport dispose de divers atouts majeurs : de grandes réserves foncières stratégiques et la présence de grands industriels de la filière aéronautique-spatial-défense, ainsi que des sous-traitants aéronautiques, des PME, des PMI et des start-up, hébergées notamment par l'agence de développement économique Technowest. **Le développement de ce secteur passe par un juste équilibre entre la préservation d'espaces naturels de grande qualité écologique et paysagère et l'aménagement de nouveaux terrains à vocation économique.**

Objectif de l'OIM Bordeaux Aéroport : la création de 10 000 emplois.

Au sein de l'OIM Bordeaux Aéroport, l'opération d'aménagement, Bordeaux Aéroport-Aéroport s'étend sur 2 500 hectares. Ses objectifs sont de développer un grand quartier autour de l'aéroport, avec un cadre de travail singulier, desservi par le tram et un bus à haute performance, le développement de la filière d'excellence aéronautique-spatial-défense et la création de 10 000 emplois. Le projet à vocation économique a pour ambitions de développer un esprit village industriel 2030, de valoriser et préserver le paysage, d'apaiser les déplacements et de renouveler les espaces publics.

Le projet d'aménagement du chemin des Boucheries s'inscrit dans l'optique de proposer des solutions alternatives à l'usage de l'automobile par le déploiement d'un réseau de chemins nature. **Ainsi, un chemin de 3,2 km sera dédié aux mobilités douces**, à l'écart de la voirie, dans des espaces au paysage qualitatif, dans la diagonale Est/Ouest suivant la limite communale entre Le Haillan et Mérignac.

La création de ce chemin répond à plusieurs objectifs :

- Créer un chemin nature participant au réseau de mobilités douces, il connecte des pôles d'intermodalité importants de l'OIM BAA : la place verte, le boulevard de l'Aéroparc (boulevard Technologique), l'avenue Marcel Dassault, etc.
- Desservir de nombreux pôles économiques : Thalès, Dassault, Safran, etc) et traverse des quartiers en mutation rapide (QNB, Cote d'Argent, Parc du 21, Vert Castel II, Caroline Aigle, etc).
- Prendre en compte les enjeux environnementaux et être le support d'un corridor écologique transversal : cette trame verte met en relation la forêt des Landes à la ceinture agricole du Haillan mais aussi plusieurs corridors liés à des ruisseaux (Magudas, Haillan, Morandière).
- Préserver et valoriser le patrimoine végétal existant.

Afin de mener à bien ce projet, Bordeaux Métropole ouvre une concertation au public.

Des transactions foncières pour donner vie aux projets

Délibération 10

Les acquisitions effectuées par la direction du Foncier de Bordeaux Métropole en 2022, toutes compétences confondues, représentent un montant de 30,4M€. Ces acquisitions permettent aux projets d'aménagements, de logement ou liés à la mobilité de se concrétiser. La métropole vend également des parcelles lui appartenant : en 2022, l'ensemble de ces opérations de vente représente un montant de 28,1M€ au Budget Principal.



Bordeaux Métropole soutient les associations issues de l'économie sociale et solidaire

Délibérations 40, 41, 42

La feuille de route de Bordeaux Métropole relative à l'économie sociale et solidaire (ESS) prévoit d'apporter un soutien aux acteurs oeuvrant dans les domaines suivants : l'économie circulaire, l'écoconstruction et l'habitat, la mobilité responsable, et l'économie de proximité.

Ainsi, l'association ETU'RECUP, première ressourcerie et Maison du Vélo en France à l'échelle d'un campus universitaire, bénéficie d'une subvention de 15 000€.

De même, 20 000€ ont été attribués à l'association Bicyclette & alternatives de mobilité (BAM) qui propose des solutions de mobilités alternatives.

Une subvention de 8 290€ est attribuée à l'association La Panière & Co pour finaliser son aménagement sur la commune d'Ambarès-et-Lagrave. Son objectif est de créer un atelier de chantier d'insertion (ACI) autour de l'activité de blanchisserie pour apporter une réponse de proximité aux habitants de la rive droite.

Bordeaux Métropole accompagne la nouvelle implantation, cours Alsace Lorraine à Bordeaux, de La Ruche Développement en lui accordant une subvention de 5 700€. Créée par des entrepreneurs pour des entrepreneurs, La Ruche est aujourd'hui un réseau de 12 lieux dédiés à l'innovation sociale et à l'entrepreneuriat. Sa mission principale est l'accompagnement et la formation de toute personne souhaitant lancer son entreprise responsable.

Un soutien financier a également été apporté à La Table de Cana, réseau de 9 traiteurs-restaurateurs sur l'ensemble du territoire français s'appuyant sur une association nationale. Sa mission est de proposer des prestations de qualité et un service exigeant, tout en assurant l'accompagnement de salariés en parcours d'insertion vers l'emploi. En vue de réaliser les travaux d'aménagement d'un ancien restaurant-cafeteria de 590 m², situés au sein de la zone économique Château Bersol, à Pessac, l'association recevra une aide à l'investissement immobilier de 48 600€ soit une participation métropolitaine de 24,9% sur un plan de financement total de 330 000€.

En janvier dernier, quatre autres associations oeuvrant dans le champ de l'économie sociale et solidaire ont également bénéficié d'un soutien financier de la métropole : ATCOOP, Chapeau et bottes, La Manuco et Supercoop.

II. MOBILITÉ : LA LOGISTIQUE URBAINE SE DÉVELOPPE

A la croisée des politiques publiques, en cohérence avec les objectifs des précédentes feuilles de route métropolitaines (économie, fleuve, mobilité, aménagements urbain, transition écologie et énergétique), la logistique urbaine représente un enjeu majeur pour la qualité de vie des habitants, le développement économique et le bon fonctionnement des villes. La feuille de route votée en conseil ce jour s'appuie sur 4 axes. En parallèle, Bordeaux Métropole poursuit ses actions pour fluidifier les déplacements de tous les habitants.

Logistique urbaine : une feuille de route pour mieux appréhender les enjeux et anticiper les mutations du secteur

Délibération 67

L'ambition de la feuille de route dédiée à la logistique urbaine est à la fois de fixer le cap des orientations de la Métropole, de cibler et prioriser des actions réalistes et réalisables sur la mandature, d'y associer les moyens de mise en œuvre et de relancer la coopération des acteurs de la logistique urbaine localement.

La logistique urbaine renvoie à une organisation de l'approvisionnement et de la circulation des flux marchandises des ménages, des activités économiques et des institutions. **Chaque jour, sur le territoire métropolitain, ont lieu 94 000 mouvements (70 000 opérations entre établissements économiques et 24 000 opérations vers les particuliers).** Les enjeux sont pluriels : en termes de mobilités puisque ces échanges participent à la congestion des axes routiers, en termes socio-économiques car le bon approvisionnement est vecteur de dynamisme économique, toute activité de production ou de consommation a besoin de flux logistiques, en termes d'emplois (près de 10 % sur la métropole), en termes sanitaires et environnementaux car **25 % des gaz à effet de serre et jusqu'à 40 % des émissions de dioxyde d'azote et de particules fines seraient liés aux transports en ville.**



© Charlotte Barbier - Bordeaux Métropole

De profondes mutations sont en cours dans ce secteur d'activité : le e-commerce (24 % des mouvements sur la métropole), l'omnicanalité (approvisionnement constant des magasins, livraison ou retrait immédiat, élargissement des horaires de livraison), un marché de l'immobilier sous tension (« zéro Artificialisation Nette » ...) et la crise énergétique.

Un travail de plusieurs mois intégrant les échanges avec le monde économique et les élus, avec la contribution financière et technique du programme InTerLUD (programme CEE) porté par le Cerema et Logistic Low Carbon, a permis d'aboutir à la sélection d'une vingtaine d'actions identifiées et regroupées autour de quatre axes :

Intégrer les flux logistiques dans la ville

Cette action comprend la structuration et l'harmonisation des itinéraires des poids-lourds ou encore l'amélioration des conditions d'accès aux zones piétonnes à contrôles d'accès. L'ambition est également de **proposer des solutions alternatives à l'accès à la zone piétonne en créant par exemple des micro-hubs logistiques sur l'espace public comme sur les allées de Bristol à Bordeaux.**

Un travail est prévu pour limiter les nuisances en recensant les voiries en périphérie où sont susceptibles de se stationner les poids-lourds. Par ailleurs, une réflexion est engagée sur le devenir des aires de livraisons (localisation, sécurité) afin d'améliorer leur disponibilité et leur aménagement.

Limiter les émissions générées par la logistique

Quelles mesures permettent de poursuivre la transition environnementale de la logistique ? Bordeaux Métropole s'engage pour **la relance d'une activité de fret fluvial** régulière ce qui permet de diminuer la congestion, la pollution de l'air et l'empreinte carbone. Des premières expérimentations ont déjà eu lieu au printemps 2021 et à l'automne 2022. **La livraison cyclo-logistique est également vertueuse** et nécessite une promotion auprès des commerçants, la recherche et mise à disposition de locaux, ou encore la mise en œuvre du dispositif ColisActiv' afin de soutenir les modes de déplacement actifs. Bordeaux Métropole propose également d'accompagner les professionnels dont les structures de l'ESS, particulièrement actives sur notre territoire, vers ces nouvelles pratiques. Enfin, des études seront lancées pour rechercher des opportunités de **fret ferroviaire** notamment sur le site de Hourcade (Bègles/Villenave d'Ornon).

Accueillir les activités logistiques sur le territoire

Cet axe propose la planification territoriale pour optimiser l'accueil de la logistique. L'objectif est de produire un **schéma directeur du foncier logistique** en prenant en compte tous les types d'approvisionnement, des grands axes de transports au dernier km. Deux sites, celui du MIN de Brienne et l'arrière-base sous-marine (9 000 m²) bénéficient déjà de projets ambitieux de développement de leur fonction logistique. Cette problématique sera également intégrée dans les futures évolutions du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du Programme d'Orientation et d'Actions (POA) Mobilités. Elle doit aussi entrer en cohérence avec le Projet Alimentaire Territorial adopté par le Conseil de Bordeaux Métropole en novembre 2022, en accompagnant la filière alimentaire

**24 %
des mouvements
sur la métropole
sont liés
au e-commerce**

Définir une gouvernance et des espaces d'échanges

Afin d'assurer un suivi de la bonne mise en œuvre de cette feuille de route, Bordeaux Métropole propose de relancer l'idée d'un **groupe de travail** qui permettrait de réunir régulièrement les acteurs économiques, partenaires institutionnels et services métropolitains. Cette instance pourrait prendre plusieurs formes : comité technique, réunions de projets, comité de pilotage, colloque afin de faire un point sur les concrétisations et la concertation des actions. Suite aux échanges avec le monde économique, la Métropole salue la bonne volonté des acteurs économiques et leur engagement à travailler en collaboration sur cette thématique. L'expérience de groupes de travail avec la CCI Bordeaux Gironde devrait être renouvelée dans les prochains mois.

De nouveaux aménagements rive droite

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma des mobilités adopté en septembre 2021, Bordeaux Métropole poursuit son travail pour améliorer les déplacements notamment sur la rive droite de la Garonne. Plusieurs projets exemplaires émergent.

Délibération 17

À Bassens, le Quai Français qui longe le port est particulièrement dangereux pour les vélos, inaccessible aux piétons et inadapté aux transports en commun. Bordeaux Métropole a lancé un projet de requalification de cet axe majeur afin d'améliorer la vitesse commerciale des bus puisque la future ligne de Bus Express Presqu'île / Campus empruntera cet itinéraire. Cet aménagement sera également intégré au ReVE, Réseau Vélo Express et en particulier à l'itinéraire 4 qui desservira la métropole du nord au sud en longeant la Garonne.

Une concertation publique s'est déroulée entre le 20 février et le 20 mars. Une trentaine d'avis ont été recueillis avec une large majorité en faveur du projet et un net penchant pour le 3e scénario qui prévoit une voie de circulation, **une voie réservée bus insérée après l'accès de la société GT, une bande végétalisée, une piste cyclable bidirectionnelle et un trottoir.**

Les études vont désormais se poursuivre en prenant en compte les remarques de la concertation. La mise en service de cet aménagement dont le coût global est estimé à 2,6 M€ HT (base 2022) est prévue à l'horizon 2025.

Délibération 18

Dans la continuité de l'itinéraire 4 du ReVE, Bordeaux Métropole envisage d'aménager un nouveau tronçon entre le quai Brazza à Bordeaux et le boulevard André Ricard à Cenon, comprenant la requalification du carrefour Ricard/Lissandre/Banlin à Lormont pour améliorer la vitesse commerciale des bus. Des aménagements piétons sont également prévus. L'ensemble devrait être opérationnel à l'horizon 2025. Ce projet, dont le montant est aujourd'hui estimé à 1,9 M€ va faire l'objet d'une concertation dans les prochaines semaines avec dossiers de présentation dans les communes concernées et à Bordeaux Métropole, sur le site dédié (<https://participation.bordeaux-metropole.fr/>) et une réunion publique.



Favoriser la circulation sur les berges de la Garonne

Délibération 56

Le chantier des abords du pont Saint-Jean et sa connexion avec le pont Simone-Veil font l'objet d'une convention entre Bordeaux Métropole et Euratlantique.

Pilotés par l'EPA Bordeaux - Euratlantique, ces travaux concernent notamment plusieurs espaces publics : la reconfiguration de la tête de pont Saint-Jean rive gauche, et le réaménagement des « Berges de Garonne » au moyen de la transformation du boulevard des frères Moga qui fera le lien avec le nouveau pont Simone-Veil. Pendant la durée du chantier, Bordeaux Métropole réalise les travaux de signalisation de jalonnement routier (poteaux, pose de matériel, réalisation de massifs, panneaux directionnels, plots béton...). L'EPA assure le financement des travaux de jalonnement routier et, à ce titre, assure le remboursement à Bordeaux Métropole des dépenses afférentes aux travaux soit 154 166,00€ HT (185 000,00 € TTC).



Les berges de la Garonne (boulevard des Frères Moga) font l'objet d'un lifting de grande ampleur : sur 1,5 km entre les ponts Saint-Jean et Simone-Veil, **c'est une nouvelle entrée de ville plus apaisée, plus arborée, faisant la part belle aux mobilités douces** qui sera livrée fin 2023 / début 2024 (première partie entre la tête de pont

Saint-Jean et le rond-point du MIN). **Le pont Saint-Jean fait également l'objet d'un réaménagement pour laisser plus de place aux bus, piétons et vélos.** Sa livraison est prévue au premier trimestre 2024.

Un nouveau parc-relais au Haillan pour les passagers du futur Bus Express

Délibération 4

Ces nombreux nouveaux aménagements sont notamment prévus pour renforcer et améliorer l'offre de bus (augmenter la vitesse commerciale) et anticiper les nouvelles liaisons et offres qui vont se déployer à partir de 2024 avec les Bus Express. 7 lignes (Bordeaux Saint-Jean / Saint-Aubin de Médoc, Presqu'île/ Campus, Circulaire des boulevards, Technobus, CHU Pellegrin / Thouars-Malartic, Circulaire entre rocade et boulevards, Gare Saint-Jean / Artigues) avec un haut niveau de service sont programmées : rapidité, confort, fréquence cadencée, priorité aux feux et couloirs dédiés.

A l'image des parcs-relais pour les lignes de tramway, Bordeaux Métropole proposera des parcs-relais près des lignes de Bus Express. Le premier projet est situé sur un terrain appartenant à la ville de Bordeaux, localisé rue du Moulineau et avenue Pasteur au Haillan, le long du tracé de la ligne Bordeaux / Saint-Aubin de Médoc, à proximité de la rocade permettant le report modal des automobilistes vers le bus.

Le programme prévoit un bâtiment sur 4 étages offrant 360 places de stationnement dont 20 places pour les véhicules électriques, une dizaine d'emplacements pour le covoiturage, deux places pour les personnes à mobilité réduites, 40 places pour des motocycles et 60 places pour les 2 roues dont 10 pour les cycles électriques. Le chantier doit débuter en 2024 pour une mise en service mi-2025.

Le territoire métropolitain, terrain d'études et de recherche pour le risque inondation

Délibération 66

Bordeaux Métropole vient d'être retenue pour un programme de recherche et de développement intitulé « exercer la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) dans le cadre d'une gestion globale de l'eau pour une plus grande résilience des territoires ».

Ce programme lancé à l'automne 2021 par le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), l'INRAE (l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement), Intercommunalités de France et l'ANEB (L'Association Nationale des Élus des Bassins) permettra d'étudier les effets du changement climatique, localement sur les cours d'eau et les zones humides et de mettre en place des stratégies adaptées à la situation particulière de chacun d'eux.

Programmée sur 2 ans, la recherche qui sera menée par Bordeaux Métropole en partenariat avec le CEREMA se concentrera sur les impacts de l'augmentation des niveaux de pluie ou de la fréquence d'évènements pluviaux intenses sur les affluents de la Garonne et leurs conséquences sur les inondations urbaines. À terme, l'ambition est de créer un projet innovant transposable à d'autres bassins versants.

III. UN TERRITOIRE QUI CULTIVE SON ATTRACTIVITÉ

Avec plus de 6,4 millions de nuitées marchandes comptabilisées en 2022 sur son territoire, la métropole bordelaise a retrouvé son attractivité depuis la crise sanitaire. L'accueil de grands événements sportifs, Coupe du monde de rugby ou Tour de France, participe à ce rayonnement.

Arrivée à Bordeaux pour la 7^e étape du Tour de France 2023

Délibération 51 :

Le Tour de France, troisième événement sportif le plus regardé au monde, derrière les Jeux Olympiques d'été et la Coupe du monde de football, s'apprête à faire son retour dans la métropole. La Grande Boucle, née en 1903, n'avait plus foulé les terres bordelaises depuis 13 ans. Au départ de Bilbao, cette année le Tour fera escale à Bordeaux lors de la 7^e étape, après une épreuve de 170 km reliant Mont-de-Marsan à la capitale girondine. Le 7 juillet 2023, ce sera la quatre-vingt-deuxième fois que les coureurs franchiront les portes de Bordeaux. L'arrivée se fera aux Quinconces, le site accueillera également un fan park.

Cette nouvelle a été confirmée le jeudi 27 octobre 2022 à Paris, lors de la présentation officielle du circuit par l'organisateur Amaury Sport Organisation (ASO). A ce titre, ASO a sollicité Bordeaux Métropole afin de devenir « Collectivité Hôte » pour accueillir le Tour de France 2023 sur son territoire. Une convention a été établie afin de définir les clauses, les charges et les conditions d'organisation, entre l'organisateur et la collectivité hôte.

**La Grande boucle
est de retour
dans la métropole
après 13 ans
d'absence**



© JB Menges - Bordeaux Métropole

Description des actions menées en lien avec le partenariat

Au-delà du ticket d'entrée de 130 000€ (participation de la Métropole à hauteur de 50 000 € et participation de la Ville de Bordeaux à hauteur de 80 000 €), demandé par l'organisateur pour accueillir une arrivée du Tour de France, l'accueil de cet événement doit être complété d'un certain nombre de dépenses liées au cahier des charges établi par ASO. Dans le modèle proposé par ASO, les « collectivités hôtes » sont associées comme des partenaires engagés dans la mise en œuvre des moyens nécessaires dans l'organisation de cet événement.

Bordeaux Métropole avec ses transports en commun a la nécessité d'acheminer sur site le nombreux public du Tour de France et de garantir aux usagers du quotidien une continuité du service de transport en commun le premier jour des vacances scolaires :

- **La Ligne B du tramway devra être interrompue entre les stations Quinconces et Claveau dès le jeudi 6 juillet à 22h, et ce jusqu'au vendredi 7 juillet à 23h** afin d'installer le Village d'arrivée au niveau des Quinconces. Une desserte de substitution par bus devra être mise en place afin de pallier cette interruption.
- **Les Lignes C et D devraient quant à elles circuler normalement** mais pourraient être interrompues sur les quais le vendredi 7 juillet après-midi en fonction de l'affluence des spectateurs. L'objectif est de maintenir la circulation du tramway le plus longtemps possible pour desservir la Gare St Jean. Elles seront remises en service le vendredi 7 juillet à partir de 19h.

Sur plusieurs axes de la Métropole situés sur le passage de la course (Floirac, Quais de la Souys, Pont Saint-Jean), **des lignes de bus devront être déviées le vendredi 7 juillet après-midi entre 12h30 et 18h30 environ** pour le passage des coureurs.

Les coûts liés à la mobilité sont estimés **entre 50 000€ et 60 000 €** (ce plan de mobilité sera chiffré précisément lorsque les horaires précis de fermeture et de réouverture des axes routiers et de transport en commun seront connus). Les coûts liés aux aménagements de voiries, de signalisation, de barriérage, de gestion des déchets et de propreté, ont été estimés **entre 453 000 € et 872 000 € TTC**. La mise en place d'un **Pass Evènement (au tarif unitaire de 3 €)** apportera des recettes venant compenser en partie ces coûts.

Notons qu'un travail entre l'EPA Bordeaux Euratlantique et Bordeaux Métropole a été engagé en raison du **passage de la course sur le Pont Saint Jean** (chantiers en cours sur cet ouvrage et sur ses abords). Les coureurs pourront circuler sur le pont, il ne sera cependant pas possible d'y accueillir des spectateurs. Des travaux limités d'aménagements de la zone chantier sont à prévoir avec le passage de la course et sont estimés **entre 80 000€ et 100 000 €**.

Le coût prévisionnel total de l'accueil de l'arrivée du Tour de France le 7 juillet 2023 pour Bordeaux Métropole est compris entre 730 000€ et 1 220 000 € (le budget définitif sera précisé au regard du tracé et des contraintes liées au cahier des charges de ASO). L'ensemble des autres coûts inhérents à l'accueil de cet événement seront portés par la Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole prenant à sa charge les coûts relevant de ses propres compétences.

Estimation des retombées économiques du Tour de France

Les retombées économiques du tour de France sont estimées entre 2 et 5 millions d'€

L'organisation et l'accueil d'une étape du Tour entraîne des retombées économiques majeures pour le territoire. Elles sont estimées entre 2 et 5 millions d'euros.

La fréquentation touristique est quant à elle estimée entre 50 000 et 90 000 touristes de plus qu'habituellement à la même époque.

Sur le plan international, les villes étapes ont le bénéfice d'être visibles par 190 pays avec notamment des prises de vue aérienne qui offrent une formidable promotion et une visibilité exceptionnelle du territoire durant plusieurs années.

Pour Bordeaux Métropole, l'accueil et l'organisation d'une étape d'arrivée du Tour de France est l'occasion de créer du lien entre les populations locales et les visiteurs de passage, impulsant ainsi des actions citoyennes et sociales autour de valeurs partagées. Ce grand évènement sportif favorise les échanges entre le tissu économique local et le monde entier.

Renouvellement de la convention triennale entre Bordeaux Métropole et Gironde tourisme

Délibération 26

Le conseil de Métropole a voté le renouvellement de la convention triennale entre Bordeaux Métropole et Gironde tourisme et va être reconduit pour la période 2023-2026. Pour la mise en œuvre du programme d'actions 2023, Gironde Tourisme sollicite auprès de Bordeaux Métropole une subvention de 180 000€.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, Bordeaux Métropole est l'autorité compétente en matière de politique touristique sur l'ensemble de l'agglomération. En 2017, le Département de la Gironde a transféré cette compétence tourisme à Bordeaux Métropole. Ce domaine de compétences transférées concerne les actions menées par le Département directement en matière touristique et les actions dont la mise en œuvre est confiée à l'agence de développement touristique « Gironde Tourisme », son opérateur.

Objectifs de cette convention

Cette convention pluriannuelle 2023-2026 définit une enveloppe globale maximale de 720 000 euros correspondant à une subvention de 180 000 euros par an et sur une durée de 4 années.

La convention prévoit notamment :

- De développer les projets et les actions en lien avec un plan marketing efficace, issu de l'observation. - Redimensionner le rayonnement de la Gironde en France et à l'international à travers une couverture média stratégique et stimuler la notoriété de la marque oenotouristique, Bordeaux Wine Trip (BWT) ;
- La Route des vins (RDV) qui promeut le vignoble girondin comme espace touristique (dimensions : humaine, de proximité, de qualité, de durabilité, de célébration etc.) ;
- De diffuser largement l'offre touristique girondine et faciliter la consommation de séjours "slow" "autrement" (mettre en relief l'offre d'écotourisme).



© Anais Sibelait - Bordeaux Métropole

Le territoire métropolitain est attractif sur le plan touristique

Avec plus de 6,4 millions de nuitées marchandes dans la métropole bordelaise en 2022, soit environ + 1,5 % par rapport à 2019, le tourisme représente un secteur stratégique pourvoyeur d'emplois et d'une dynamique de croissance économique locale. Un chiffre qui montre également que la métropole a retrouvé pleinement son attractivité depuis le COVID-19.

Les grands chiffres du tourisme sur la métropole : zoom sur Bordeaux

Le tourisme dans la ville a généré en 2022 :

- 1,75 million d'entrées dans les musées et lieux d'expositions (+ 35 % par rapport à 2019, en incluant les Bassins de Lumières).
- 2 500 événements professionnels recensés, représentant 390 000 journées congrès (+ 10 % comparés à 2021 et 20 % de moins qu'en 2019), soit un total estimé de retombées économiques de 105 millions d'euros.
- 31 000 passagers pour 43 escales maritimes enregistrées, dont 27 à Bordeaux centre (53 escales en 2019) et 16 750 croisiéristes pour 164 départs assurés par les cinq compagnies fluviales proposant Bordeaux (même chiffre qu'en 2019).

Bordeaux Métropole accompagne le rayonnement de la métropole

Délibération 25

Bordeaux Métropole soutient cette nouvelle édition de Bordeaux Fête le Vin qui aura lieu du 22 au 25 juin 2023. Organisée par l'Office de Tourisme et des Congrès de Bordeaux Métropole (OTCBM), elle se déroulera sur les quais de Bordeaux, au sein du périmètre inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco, et dès le 15 juin dans la Métropole, lors des Avant-Premières.

Au fil des années, Bordeaux Fête le Vin est devenu le plus grand événement oenotouristique européen, avec l'ambition de consacrer Bordeaux comme « Capitale mondiale du vin ». D'abord organisée tous les deux ans, alternativement avec la Fête du Fleuve, la manifestation s'annualise désormais, portée par le succès d'une édition 2022 revisitée.

En 2022, Bordeaux Métropole avait apporté un soutien financier à hauteur de 120 000€. Cette année la métropole renouvelle et amplifie son soutien financier pour l'évènement en versant 140 000 €, soit 5,89 % du budget prévisionnel de 2 377 869,36 € HT. Le tourisme est un enjeu fort au sein de la métropole. Un des axes de la stratégie de développement touristique vise à soutenir les grands évènements générateurs de fréquentation et de rayonnement national et international.

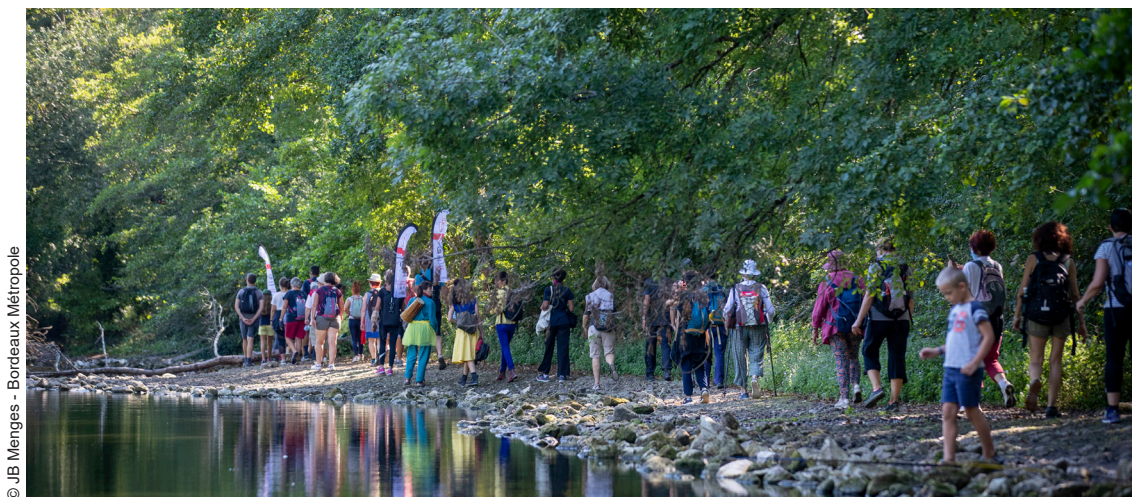
Délibération 48

Un nouvel itinéraire de randonnée, le Chemin d'Amadour, vient d'être inscrit au Plan Départemental des itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). A ce titre, le Conseil métropolitain a autorisé le passage et le balisage proposé sur et le long des voies concernées du périmètre de Bordeaux Métropole.

Depuis 1983, le Département a mis en œuvre un PDIPR afin de proposer des circuits de randonnée attractifs et de favoriser la préservation des chemins ruraux.

Un récent projet d'aménagement d'un chemin culturel et patrimonial dénommé « Chemin d'Amadour » réunissant 4 départements (Lot, Lot et Garonne, Dordogne et Gironde) a été travaillé en lien avec des objectifs de valorisation du territoire girondin. Ce tracé repose exclusivement sur l'emprunt de voies ou de chemins déjà inscrits au PDIPR. Le cheminement sera repéré par un balisage adapté selon la charte nationale de balisage des chemins de randonnées. Un logo spécifique « chemin d'Amadour » sera apposé sur la signalétique.

Sur la Métropole, l'itinéraire suit le chemin St Jacques de Compostelle « voie de Tours » de Blanquefort jusqu'à la basilique Saint-Michel, puis le GR Bordeaux Métropole jusqu'à Bouliac. Ancien chemin de pèlerinage permettant de relier Soulac à Rocamadour, ce magnifique parcours permet en toute sécurité de traverser successivement des paysages remarquables : vignobles médocains, coteaux bordelais, paysages de l'Entre Deux Mers, vignobles et collines bergeracoises, la vallée verte de la Dordogne et ses falaises, puis la vallée de l'Ouysse.



© JB Menges - Bordeaux Métropole

Délibération 35

La taxe de séjour au sein de la métropole évolue. Depuis que la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 a transféré à Bordeaux Métropole, la compétence « promotion du tourisme », cette dernière a pu instituer la taxe de séjour, dite « au réel », depuis le 1^{er} janvier 2016 sur l'ensemble de son territoire. La taxe de séjour au réel est établie sur le nombre de personnes hébergées qui ne sont pas domiciliées sur le territoire de la commune de séjour. Elle est due par personne et par nuitée. Elle est supportée par le touriste et non par le logeur, celui-ci étant collecteur de la taxe qu'il reverse ensuite à la collectivité qui l'a instaurée.

Afin de financer la stratégie métropolitaine touristique de Bordeaux Métropole, à compter de 2023, pour financer cette politique touristique, il a été décidé de porter les tarifs de la taxe de séjour au montant plafond légal. **L'objectif est de faire de Bordeaux Métropole une destination reconnue de tourisme responsable.** La Métropole développe dans ce sens de nouveaux aménagements touristiques sur le territoire : nouvelles itinérances, mises en valeur des patrimoines, nouveaux pontons, protection et gestion des espaces naturels etc.

L'indexation en 2023 est de 2,8 %. Pour 2024, elle sera de + 6 %, ce qui, sur la base des nuitées 2022, pourrait générer des recettes complémentaires de taxe de séjour estimées à + 0,33 M€.

Pour mémoire, la produit de la taxe de séjour métropolitaine a été de 8,32 M€ en 2022.

Contrat de coopération avec les territoires de l'Entre-deux-Mers

Délibération 55

Dès son élection à la présidence de Bordeaux Métropole en juillet 2020, Alain Anziani a souhaité réorienter la coopération territoriale en premier lieu vers les territoires voisins de la Métropole pour en faire un axe fort de la mandature

Après une série de rencontres avec les représentants des collectivités voisines, Bordeaux Métropole a adopté ses premiers contrats de coopération (Libourne La Cali, Communauté de communes du Sud-Gironde, Communauté de Communes de Montesquieu, COBAN, Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord).

L'ambition est de privilégier une coopération en direction des territoires de proximité avec lesquels les interdépendances sont les plus fortes pour apporter rapidement des solutions concrètes et innovantes aux habitants et usagers, en dépassant les frontières administratives.

Bordeaux Métropole adopte le contrat CoNECT avec les Communautés de Communes des Rives de la Laurence, des Coteaux Bordelais, du Créonnais, des Portes de l'Entre deux Mers, Rurales Entre deux Mers, et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de l'Entre deux Mers. Quatre axes de travail ont été définis :

- Mobilité et accessibilité des populations : l'ambition est de proposer des alternatives à la voiture mais aussi de décongestionner certains axes en étendant des lignes de bus TBM sur les communes limitrophes, en étendant la ligne de car Express jusqu'à Targon et sauveterre de Guyenne, en requalifiant la RD 936 et la RN 89 et en développant les continuités cyclables.
- Développement économique et touristique, durable et solidaire : l'objectif est de viser un meilleur partage des richesses en promouvant l'implantation d'entreprises sur le territoire du Cœur Entre-deux-Mers et les produits de la plateforme « Ma Ville Mon Shopping » sur la métropole, en renforçant la coopération touristique (développer les filières agri-oenotouristique, la destination cyclotouristes...) et avec l'OIM Arc Rive Droite.
- Transition agricole et alimentaire : la question de la relocalisation des productions et consommations alimentaires est un sujet majeur. Une coopération sera menée autour de la diversification des activités agricoles, du partage d'outils sur la prospective foncière et de sensibilisation à l'alimentation durable, et de l'offre du Marché d'Intérêt National de Bordeaux en production locale.
- Transition écologique, gestion et valorisation des ressources locales : Les collectivités s'engagent à coopérer pour atteindre l'objectif neutralité carbone à l'horizon 2050, sur la gestion des risques d'inondation, sur le projet du champ captant des Landes du Médoc en lien avec les partenaires concernés, sur la stratégie de réduction des déchets et sur la mise en place de la ZFE (Zone à faibles émissions).

CONTACTS PRESSE

Virginie Bougant
06 27 52 48 69
vi.bougant@bordeaux-metropole.fr

Benoît Javot
05 56 99 85 59 - 06 32 55 15 80
b.javot@bordeaux-metropole.fr

Mathieu Dargent
06 33 52 00 83
m.dargent@bordeaux-metropole.fr

bordeaux-metropole.fr

